



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des relations
avec les collectivités
territoriales**

Bureau du développement durable

Affaire suivie par :

Jérôme LABRO

☎ 02.21.27.30.83

pref-environnement@cotes-darmor.gouv.fr

**Compte-rendu de la réunion
du jeudi 28 septembre 2023**

Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites

« formation carrières »

Président :

- **M. Jérôme LABRO**, chef du bureau du développement durable,

Présents :

- **Mme Lucie ROGER**, unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne (UD-DREAL),
- **M. Pascal COSSON**, direction départementale des territoires et de la mer (DDTM),
- **Mme Corinne VINCENT**, adjointe au chef du bureau du développement durable - DRCT,
- **Mme Nathalie NOWAK**, conseillère départementale déléguée à l'environnement,
- **M. Didier LUCAS**, représentant la chambre d'agriculture,
- **M. Alan CARO**, représentant Glaz Natur,
- **M. Alain BEUGET**, représentant le Groupe d'études ornithologiques des Côtes-d'Armor,
- **M. Jean-François GAGNERAUD**, société des Carrières de Brandefert,
- **M. Jean-Pierre MOTTIN**, directeur des Carrières de Fréhel – Carrières de l'Ouest.

Maires des communes concernées, ayant voix délibérative :

- **M. Franck LE MEAUX**, maire de CANIHUEL,
- **M. Gildas GUYADER**, maire de SAINT-GILLES-PLIGEAUX.

Étaient également présents :

- **M. Gwendal SAGORY**, unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne (UD-DREAL),
- **Mme Liza LE SCAN**, bureau du développement durable.

Absents :

- M. Denis LEFORT, unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), excusé, **donne mandat** à Mme Lucie ROGER, unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne (UD-DREAL),
- M. Daniel THOUMENT, Ets THOUMENT et Fils, excusé, **donne mandat** à M. Jean-Francis GAGNERAUD, société des Carrières de Brandefert,
- M. Stéphane DURAND-GUYOMARD, CMGO Bretagne Nord-Ouest, excusé,
- M. Christian COAIL, président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor, excusé,
- M. Grégoire BLOT, représentant Glaz Natur, excusé,
- M. Steven HEMON, entreprise EUROVIA Bretagne, excusé,
- M. Olivier BUECHER, directeur de l'agence Bretagne LAFARGE BÉTONS, excusé.

Ordre du jour : CDNPS formation « carrières » 10H00 – 10H45

Document rédigé par : Liza LE SCAN et Corinne VINCENT

VOTANTS : 13 votants dont 2 mandats

*
* *

Le quorum étant validé, M. le président ouvre la séance.

Est examiné le dossier inscrit à l'ordre du jour :

LOCALISATION	PÉTITIONNAIRE	PROJET	RAPPORTEUR
CANIHUEL SAINT-GILLES -PLIGEAUX	SAS Carrières de Guitternel	Projet de renouvellement, d'extension et d'approfondissement de la carrière située au lieu-dit "Baudry" à Canihuel et Saint-Gilles-Pligeaux	UD- DREAL

M. SAGORY, inspecteur de l'environnement, spécialité installations classées, présente le projet de la société SAS CARRIÈRES DE GUITTERNEL visant à demander le renouvellement, l'extension et l'approfondissement d'une carrière au lieu-dit « Baudry » à CANIHUEL et SAINT-GILLES-PLIGEAUX. Le site est exploité pour l'extraction et la commercialisation de granulats destinés principalement aux travaux publics, à la production de béton et d'enrobé.

L'inspecteur émet un avis favorable à cette demande sous réserves du respect des prescriptions du projet d'arrêté.

M. BEUGET demande qui assure le suivi de la faune et de la flore sur le site.

M. SAGORY répond que les suivis biologiques sont habituellement effectués par des bureaux d'études d'experts. Concernant le site de la carrière de Baudry, à sa connaissance, il n'y a pas de suivi régulier, seul un état des lieux a été réalisé dans le cadre de l'étude d'impact.

M. BEUGET rappelle que les carrières sont des zones importantes principalement pour quelques espèces protégées régionales telles que le faucon pèlerin, le grand corbeau et l'hirondelle de rivage. Il informe que l'association GEOCA collabore avec plusieurs carriers pour repérer les zones de nidification et décaler des interventions par rapport à ce repérage.

M. BEUGET tient à souligner que les carrières sont destructrices mais aussi créatrices de milieux. En effet, en fin d'exploitation, le niveau de l'eau qui augmente rend ce milieu moins attractif pour les espèces précitées.

A l'instar de plusieurs carrières de Bretagne, M. BEUGET prône le dialogue et la collaboration entre les associations de protection de l'environnement et les carriers. Il espère pouvoir établir cette collaboration avec l'exploitant.

A ce sujet, M. MOTTIN précise que les syndicats ont passé des conventions avec des associations environnementales (par exemple : Eau et Rivières de Bretagne). Il précise qu'un travail étroit est effectué en amont des dossiers mais aussi dans le cadre du suivi de ces espèces.

Mme NOWAK demande à M BEUGET s'il a déjà eu des contacts avec les exploitants de cette carrière. Il répond par la négative mais souligne l'intérêt de mettre en place de telles relations.

Le président de séance invite M. BEUGET à saisir l'opportunité de la présente séance pour présenter son association à l'exploitant.

M. CARO demande s'il existe un plan de circulation spécifique à l'entrée des personnes venant récupérer des matériaux (déchets inertes).

M. SAGORY précise qu'un nouvel accès sera créé, permettant les entrées et les sorties vers la plateforme de négoce et des services administratifs.

Le maire de St Gilles Pligeaux précise que le pont en projet au-dessus de la RD 767 est uniquement dédié à l'entreprise pour passer de la zone d'exploitation à celle des déchets inertes, il ne sera pas accessible aux clients.

La carrière se situe le long d'une route départementale relativement fréquentée reliant Guingamp et Corlaix ; le trafic est essentiellement orienté vers le Sud. L'ouverture du site, actuellement dans une courbe, sera déplacée, par mesure de sécurité, au niveau de la ligne droite de la RD.

Le maire de St Gilles Pligeaux, précise que la carrière date de 1930, qu'elle se situe essentiellement sur le territoire de la commune de Canihuel et que l'exploitant, M. Lessard a toujours pris en compte les réclamations des riverains.

M. le président relève, à ce sujet, qu'aucun comité de suivi permettant un dialogue entre les maires, les exploitants et les riverains n'a été proposé.

Concernant la commune de Saint-Gilles-Pligeaux, M. GUYADER confirme qu'aucun besoin en ce sens ne se fait ressentir. Il ajoute que les riverains les plus proches n'ont aucune réclamation et concernant le hameau au Nord de la carrière, une concertation a eu lieu aux termes de laquelle M. LESSARD a pris les mesures utiles.

Concernant la commune de Canihuel, M. LE MEAUX souligne que ses administrés sont systématiquement avertis des tirs et qu'aucune plainte n'a été recensée, même de la part des agriculteurs les plus proches de la carrière. Il précise que les observations faites lors de l'enquête publique ne proviennent pas de riverains mais de personnes qui n'habitent pas les communes limitrophes.

Les maires tiennent à souligner les bonnes relations avec l'exploitant.

M. le président note la possibilité intéressante du projet pour les particuliers, artisans et professionnels du BTP de déposer leurs déchets inertes sur la nouvelle plateforme de stockage.

Les pétitionnaires sont invités à entrer dans la salle et se présentent :

M. Jean-Marie LESSARD, président de Lessard Entreprises,

M. Raphaël ROCH, responsable sécurité de la carrière.

M. Lessard retrace un bref historique de la société. Il informe que cette carrière alimente une grande partie du marché du béton notamment à Saint-Brieuc et dans le Centre-Bretagne. Elle présente un intérêt économique sur la partie béton prêt à l'emploi notamment sur le secteur du préfabriqué. L'extension de la carrière s'explique principalement par la nécessité de stocker les déchets inertes.

M. ROCH ajoute que l'entreprise travaille sur le projet d'extension en collaboration avec les services de l'État et du département depuis environ 6 ans.

M. LESSARD souligne que le processus d'autorisation environnementale, très long et très lourd, n'est pas adapté à l'activité notamment au regard de la problématique de la gestion des déchets en constante évolution. En effet, les demandes des professionnels sont plus en plus importantes notamment concernant la prise en charge des déchets inertes.

M. LESSARD précise qu'à l'issue d'un travail de longue haleine avec le département, l'idée de création du pont privé au-dessus de la RD 767 a émergé et a été retenue comme la solution la plus adaptée.

M. CARO s'interroge sur la valorisation des déchets inertes et sur les campagnes de concassage.

M. LESSARD explique que les campagnes de concassage sont quotidiennes. Cependant, concernant les matières recyclées (déblais de béton), le concassage ne représente qu'environ 2 journées de production par an (environ 5000 tonnes par an).

M. LESSARD indique que la carrière est un peu éloignée des sites de production de ce type de déchets, le recyclage ne présente donc que peu d'intérêt en raison de cet éloignement.

Mme NOWAK souhaite connaître l'impact des déchets inertes sur l'environnement.

M. LESSARD précise que les déchets inertes (terres, matériaux naturels...) par définition, non évolutifs dans le temps, sont sans incidence sur l'environnement. Il ajoute que « la vie » revient très rapidement sur ce type de déchets. De nouveaux écosystèmes se reforment très vite naturellement.

La problématique des plantes invasives est également soulevée, le pétitionnaire indique qu'elle oblige les carriers à garder les parcelles entretenues.

Mme NOWAK interroge le pétitionnaire sur ses relations avec les associations de protection de l'environnement.

M. ROCH répond que de telles relations n'existent pas à ce jour, pour ce site, mais M. LESSARD d'ajouter qu'il est très ouvert à une telle collaboration et qu'il est favorable à des visites sur place.

M. BEUGET se réjouit et se déclare ouvert à de telles relations.

Les pétitionnaires n'ont pas d'observation sur le projet d'arrêté, ils quittent la salle.

Les membres n'ayant plus d'observations, M. le président soumet au vote la proposition du rapporteur.

La commission émet un avis favorable à cette demande (2 abstentions, 1 voix contre).

La séance est levée à 10H45.

Pour le Préfet et par délégation
Le Chef de bureau



Jérôme LABRO

